**Demande de carte de Critique 2017**

**Carte verte :** cinéma ; **carte rouge :** théâtre et variétés ; **carte bleue :** musique classique

Madame, Monsieur,

La fiche individuelle jointe doit être accompagnée des pièces justificatives en fonction des cas de figure suivants :

* **PRESSE ECRITE**

**Les TROIS DERNIERS exemplaires COMPLETS des supports** où figurent une ou plusieurs critiques relatives à l’actualité cinématographique française, musicale ou théâtrale **en salles**, clairement mentionnées (Post-it, etc.).

Les photocopies ne sont pas admises.

* **RADIOS ET TELEVISIONS**

Les CD ou supports audio des **TROIS DERNIERES critiques** passées à l’antenne et un synopsis résumant le contenu et indiquant l’heure et la périodicité des passages, ainsi que l’emplacement de la rubrique sur le support.

N.B. : les cartes seront attribuées pour une émission régulière, le cachet de la chaîne ou du producteur ne faisant que valider la demande.

* **INTERNET**

Outre les justificatifs demandés pour la presse écrite, l’adresse exacte du site, des rubriques ou sous rubriques où se trouvent les critiques.

N.B. : la continuité de la parution en ligne et de la régularité de la couverture est systématiquement vérifiée par la commission, en complément des justificatifs fournis.

**Cas Particuliers**

* De la presse régionale ou locale française : indiquer les départements pour lesquels la carte verte est sollicitée.
* Pour les correspondants à Paris des journaux, radio, TV et sites internet étrangers, il est demandé de fournir :
  + Un exemplaire complet de chacune des **cinq dernières parutions**, datant de moins de **SIX MOIS**, où figurent un ou plusieurs articles signés du critique clairement mentionnées (Post-it).
  + Les articles doivent être accompagnés de résumés français, à défaut de leur traduction intégrale. Il est impératif que les articles couvrent essentiellement l’actualité du cinéma français.

|  |
| --- |
| Joindre impérativement à la demande :   * la participation aux frais de dossier, par **chèque** établi à l’ordre de la FEDERATION NATIONALE DES CRITIQUES DE LA PRESSE FRANCAISE (FNCPF) pour toute nouvelle demande ou renouvellement : **45,00€ par carte demandée.**   une photo d’identité électronique à [isabelle.giffard@audiens.org](mailto:isabelle.giffard@audiens.org) (format 300 x 375 mm) |

Aucun mandat n’est accepté.

En cas de non attribution de la carte par la commission, les frais de dossier ne sont pas remboursés.

Les dossiers complétés, selon les indications ci-dessus, doivent parvenir à la commission (C/O Audiens) **avant le 30 novembre 2016**.

**Important**

* Les dossiers reçus après cette date ne seront pas traités.
* Les cartes attribuées seront envoyées aux adresses personnelles des intéressés, sauf demande spécifique.
* Les documents justificatifs ne seront pas restitués.

Nous vous rappelons enfin que pour prendre sa décision pour l’attribution de la carte de critique, la commission s’attache à la couverture habituelle et régulière de l’actualité cinématographique française, théâtrale et musicale et non au compte rendu des évènements et manifestations occasionnels (Festivals, etc.).

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de notre considération distinguée.

Le Président,

Yves BOURGADE

PJ : Une fiche individuelle

NB : En cas de perte ou de vol d’une carte en cours de validité, son renouvellement sera effectué par nos soins, sur présentation d’une attestation de vol ou de perte délivrée par le commissariat de police. Les frais de dossier de **45,00€ par carte** seront à nouveau réclamés.

Contact :

Audiens FNCPF - Comptes de tiers – 74 rue Jean Bleuzen – 92177 Vanves Cedex

[isabelle.giffard@audiens.org](mailto:isabelle.giffard@audiens.org) - Tél : 0 173 173 830